



**DELEGUES EN EXERCICE : 28**

**NOMBRE DE PRESENTS : 26**

**NOMBRE DE VOTANTS : 28**

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué les 16 Avril (éléments budgétaires) et 23 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Bernard GARRIGOU, Président.

**PRESENTS :**

Messieurs – GARRIGOU - BEYRAND – BUCHOUL – CELAN – CHIBRAC – DEFFIEUX- FABRE - GORALCZYK – HARRIBEY – LANGLOIS – MERCIER – PROUILHAC – QUINTANO – QUISSOLLE - STEFFE

Mesdames – ALOS - BOUYE – DESVERGNES - ETCHEVERS - FABRE – GANDRAND – GOURPIL – HANRAS – MOREIRA - NOBLE — SILVESTRE

**ABSENTS EXCUSES :** Néant

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame REMIGI à Monsieur STEFFE

Madame ROUSSEL à Madame HANRAS

**ELUS PRESENTS AYANT QUITTE LA SALLE ET NE PARTICIPANT PAS AU VOTE :** Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur CELAN est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur CELAN qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les convocations du Conseil Communautaire ont été affichées en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026 - DÉLIBÉRATION N° 2026/4/3

Réf : 7.1.1

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire examine le budget primitif 2026, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, tant pour les dépenses que pour les recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Le budget 2026 s'élève à un montant total de 61 662 056 € et s'équilibre ainsi :

## Section de fonctionnement

Dépenses 44 095 515,00 €  
 Recettes 44 095 515,00 €  
 (dont un excédent reporté de 11 779 696,34 €)

## Section d'investissement

Dépenses 17 566 541,00 €  
 Recettes 17 566 541,00 €  
 (dont un excédent reporté de 2 686 901,80 €)

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
70 – Produit des services du domaine	24	2	2	011 – Charges à caractère général	24	2	2
73 – Impôts et taxes	24	2	2	012 – Charges de personnel	24	2	2
731 – Fiscalité locale	24	2	2	014 – Atténuation de produits	24	2	2
74 – Dotations et participations	24	2	2	65 – Charges de gestion courante	24	2	2
75 – Autres produits de gestion courante	24	2	2	66 – Charges financières	24	2	2
78 – Reprise sur provisions	24	2	2	67 – Charges spécifiques	24	2	2
013 – Atténuations de charges	24	2	2	68 – Dotations aux provisions	24	2	2
				023 – Virement à la section d'investissement	24	2	2
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24	2	2
				Dotations aux amortissements			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>RECETTES</b>				<b>DEPENSES</b>			
10 – Dotations, fonds divers et réserves	24	2	2	16 – Emprunts et dettes assimilées	24	2	2
13 – Subventions d'investissement	24	2	2	20 – Immobilisations incorporelles	24	2	2
021 – Virement de la section de fonctionnement	24	2	2	204 – Subventions d'équipement versées	24	2	2
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24	2	2	21 – Immobilisations corporelles	24	2	2
041 – Opérations patrimoniales	24	2	2	23 – Immobilisations en cours	24	2	2
				27 – Autres immobilisations financières	24	2	2
				041 – Opérations patrimoniales	24	2	2

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 24 voix POUR, 2 voix CONTRE (Madame GANDRAND et Monsieur GORALCZYK) et 2 ABSTENTIONS (Madame MOREIRA et Monsieur BUCHOUL)

- **Adopte** les propositions de Monsieur le Président
- **Donne** délégation au Président afin d'effectuer des virements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
 LE PRESIDENT Bernard GARRIGOU



LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
 Henri CELAN



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 033-243301165-20260429-2026\_4\_3-DE



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **5/05/2026** et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le **6/05/2026**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.